

## BORDEAUX

# Le Bord de l'eau rachète « Le Festin »

La maison d'édition de la rive droite a repris la majeure partie de l'activité de la revue fondée en 1989 par Xavier Rosan

Serge Latapy  
s.latapy@sudouest.fr

La revue « Le Festin », fondée il y a trente-quatre ans par Xavier Rosan, est désormais dans le sillage du Bord de l'eau, maison d'édition girondine spécialisée dans les sciences humaines dirigée par Jean-Luc Veyssy. Le tribunal judiciaire de Bordeaux a validé, vendredi dernier, son offre de reprise d'une partie de l'activité du titre.

Revue patrimoniale et culturelle emblématique, devenue aussi maison d'édition, comptant jusqu'à 16 salariés mais toujours sous statut associatif, le Festin connaissait depuis des années des exercices déficitaires, qui avaient conduit à son placement en redressement judiciaire en mai (lire notre édition du 21 septembre). À la rentrée, l'administrateur judiciaire avait diffusé une offre de cession du titre, des activités et du fond de l'association.

« Le Festin ne changera ni de nom, ni de ligne éditoriale, ni de charte graphique »

Les offres ne se bousculaient pas – un seul autre candidat, basé en Charente, à notre connaissance – et le Bord de l'eau a remis la sienne « peu après la lecture de l'article dans "Sud Ouest" », assure Jean-Luc Veyssy. L'audience s'est tenue le 1<sup>er</sup> décembre. « La décision nous est favorable sur le périmètre que nous avons déterminé. Notre offre ne concerne que ce qui est de l'ordre de la presse magazine. » Soit la revue trimestrielle (128 numéros) et les hors-séries, dont les fameux « 101 », ainsi que les fonds (archives, texte et photos, fichiers, etc.) associé. « On conserve aussi les locaux de la rue Achard, à Bacalan », dont « Le Festin » est locataire, dit le directeur, qui ne va pas jusqu'à détailler le montant de son offre.

L'activité d'édition de livres (une centaine à ce jour), n'est pas dans le lot. « Ça ne correspondait pas à notre ligne éditoriale. » Le volet qui concerne essentiellement le stock d'ouvrages n'aurait pas trouvé preneur, même si une autre maison régionale serait intéressée.

## Mutualisation

Avec 1 200 titres à son catalogue, une diffusion nationale, une expérience de la revue – elle en édite plusieurs – le Bord de l'eau, qui a fêté ses 30 ans, est une référence dans la région. Sa proximité et sa « complémentarité » avec « Le Festin » ont pu jouer pour convaincre le juge.

Mais la reprise dans ce contexte a une lourde conséquence sur l'équipe du Festin. « Nous ne reprenons que les sa-

lariés qui faisaient la revue et permettaient de la distribuer. » Il s'agit de deux éditrices, un commercial, un diffuseur et deux contrats d'alternance. Soit six salariés sur 14.

L'activité revue – quatre trimestriels et deux hors-séries par an – était pourtant la plus importante. « Nous l'avons évalué en professionnels. Le nombre de salariés n'était pas corrélé au chiffre d'affaires », justifie le patron du Bord de l'eau, qui compte de son côté sept salariés. « Une partie de l'activité sera mutualisée. »

Sans surprise dans ces conditions, Xavier Rosan (1) ne fait pas partie des salariés retenus. « J'ai un très grand respect pour ce qu'il a construit. Il a été mon premier interlocuteur. Je n'exclus aucune collaboration pour l'avenir. Mais j'ai fait une offre opérationnelle : il faut d'abord sauver l'affaire. »

## « Ça reste douloureux »

Les départs de l'ex-directeur de la publication et des autres salariés se feront probablement sous la forme de licenciements économiques. La suite est entre les mains du mandataire judiciaire (1). « Les derniers mois ont été éprouvants pour toute l'équipe, témoigne un collaborateur extérieur. Le Bord de l'eau connaît le métier, c'est une maison indépendante. On s'attendait à des départs, mais ça reste très douloureux. »

Car les choses sont allées vite. Dès la décision connue, plusieurs salariés ont fait leurs cartons. Quelques jours plus tard, une partie du Bord de l'eau est venue s'installer rue Achard. « Nous cherchions depuis des mois à quitter nos locaux de Lormont, où nous étions à l'étroit. C'était une opportunité, qui a aussi motivé l'offre », dit Jean-Luc Veyssy, qui a « échangé avec tous les salariés » et rencontré « presque tous les partenaires du Festin ». Parmi eux, la Région, principal soutien financier de la revue, a-t-elle donné des garanties ? « On ne les fait pas fuir. »

Le nouveau propriétaire entend aussi « renouer la confiance avec les auteurs et collaborateurs » de la revue. Pour le lecteur, assure-t-il, pas de différence : « "Le Festin" ne changera ni de nom, ni de ligne éditoriale, ni de charte graphique » et poursuivra son développement numérique.

Dans la dernière lettre envoyée aux abonnés avec le numéro de décembre, Xavier Rosan, sans être sûr du nom du repreneur, avait anticipé son départ. « Pour moi, le temps est venu de tourner la page du Festin [...] Une aventure se clôt, une autre commence », écrivait le fondateur, avant de remercier le lecteur et de lui donner rendez-vous pour « Le Festin » de 2024. Qui se fera sans lui.

(1) Contactés, ni Xavier Rosan, ni l'administrateur judiciaire n'ont répondu aux sollicitations de « Sud Ouest ».



Jean-Luc Veyssy et deux salariés, dans les locaux du Bord de l'eau à Lormont, en mai dernier. La maison d'édition va déménager rue Achard, dans les locaux du Festin. JEAN-CHARLES GALIACY

